

2026

Formations des Géomètres-Experts stagiaires BULLETIN D'INSCRIPTION



Bulletin à retourner complété au centre de formation de votre choix avec les règlements

(*un bulletin de formation et un règlement par région*)

Et joindre un chèque de 165 euros par formation

(Encaissé à l'issue de chaque formation)

A libeller à : **Ordre des Géomètres-Experts**

A faire parvenir au conseil régional chargé de l'organisation, accompagné du règlement, plus d'un mois avant la date prévue de la formation

<input type="checkbox"/> ANTILLES – GUYANE Tour Lumina, Boîte C9 - Etage 13 - Bureau 24 1 rue Loulou BOISLAVILLE, Pointe Simon 97200 FORT DE FRANCE 05.96.39.75.52 cr-antilles-guyane@geometre-expert.fr	<input type="checkbox"/> BORDEAUX Parc Innolin 8, rue du Golf 33700 MERIGNAC 05.56.34.06.20 cr-bordeaux@geometre-expert.fr
<input type="checkbox"/> LYON 79 Cours Charlemagne 69002 LYON 04.78.37.21.40 cr-lyon@geometre-expert.fr	<input type="checkbox"/> PARIS 1 rue de Chazelles 75017 PARIS 01.42.67.09.09 cr-paris@geometre-expert.fr
<input type="checkbox"/> RENNES 3, allée Ermengarde d'Anjou – 35000 RENNES 02.99.41.73.53 cr-rennes@geometre-expert.fr	

RENSEIGNEMENTS SUR LE GEOMETRE-EXPERT STAGIAIRE :

Nom Prénom

Adresse personnelle complète.....

Rattaché au Conseil régional de n° inscription

Date de 1^{ère} inscription

Tél. portable E-mail personnel : @.....

RENSEIGNEMENTS SUR LE MAITRE DE STAGE :

Nom et Prénom du Maître de Stage Cabinet :

CP..... Ville Tél

Si le changement de maître de stage entraîne un **changement de région**, veuillez prévenir au plus tôt et avant la formation, le Conseil régional Centre de formation où vous êtes inscrit pour celle-ci.

2026



Module	Participation	Dates choisies
Aménagement du territoire	165 €	
Bornage	165 €	
Copropriété	165 €	
Divisions Foncières	165 €	
Ethique et déontologie / ARCP (Modules indissociables)	165 €	
Gestion et comptabilité	165 €	
RFU / Expertise (Modules indissociables)	165 €	
Servitudes et Domaine public	165 €	



Sous réserve d'un nombre minimum de participants, la formation peut, un mois avant sa date, être annulée ou reportée, sauf cas de force majeure. Le Conseil régional organisateur vous tiendra informé dans ce délai.

Places limitées : en cas d'empêchement, veuillez prévenir au plus tôt et au moins 15 jours avant le début de la formation. A défaut, votre règlement serait encaissé.

Tous les modules de formation devront être suivis pendant la durée du stage.

Date

Signature